



*Province de Québec
M.R.C. Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas*

A VIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-Wenceslas a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

Que les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
15 janvier	19h30	8 juillet	19h30
5 février	19h30	12 août	19h30
4 mars	19h30	9 septembre	19h30
8 avril	19h30	7 octobre	19h30
6 mai	19h30	4 novembre	19h30
3 juin	19h30	2 décembre	19h30

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 13^e jour de décembre 2023.

Carole Hélié

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13h00 et 17h00, le 13^e jour de décembre deux mille vingt-trois ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre 2023.

Carole Hélié
Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

**ZONÉ
FIER**